



Onzième session
PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT VINGT-QUATRIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le lundi 21 janvier 1957, à 10 h. 30.

Président :

M. BELAUNDE

(Pérou)

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive : rapport de la Commission du désarmement /Point 22 de l'ordre du jour/ (suite)

Discussion générale

Discours de :

M. Ullrich	(Tchécoslovaquie)
M. Bryn	(Norvège)
M. Sawada	(Japon)
M. Wei	(Chine)
M. Sandler	(Suède)
M. Piccioni	(Italie)
M. Jakobsen	(Danemark)
M. Serrano	(Philippines)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.824. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

REGLEMENTATION, LIMITATION ET REDUCTION EQUILIBREE DE TOUTES LES FORCES ARMEES ET DE TOUS LES ARMEMENTS; CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE (OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL) CONCERNANT LA REDUCTION DES ARMEMENTS ET L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE, DE L'ARME A HYDROGENE ET DES AUTRES TYPES D'ENGINS DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT (DC/83; A/C.1/783, 784; A/C.1/L.160, L.161, L.162) Point 22 de l'ordre du jour/ (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je tiens à indiquer à la Commission que la liste des orateurs comporte les noms des pays suivants : Tchecoslovaquie, Norvège, Chine, Suède, Italie, Danemark, Philippines, Canada, Pays-Bas, Autriche, Irak, Iran, Bulgarie, Népal, République socialiste soviétique de Biélorussie, Salvador, Albanie, Australie, Pologne, Ceylan, Brésil, Nouvelle-Zélande, République socialiste soviétique d'Ukraine, Islande, Etats-Unis d'Amérique, Union des Républiques socialistes soviétiques, Inde et France.

La parole est au représentant de la Syrie sur une motion d'ordre.

M. TARAZI (Syrie) : Je voudrais, avec votre autorisation, Monsieur le Président, soulever une motion d'ordre. Au cours de la séance de mercredi dernier, vous avez indiqué que la liste des orateurs serait close vendredi à 18 heures. Mais il avait été entendu, à ce moment-là, que la Première Commission se réunirait jeudi matin. C'est la raison pour laquelle ma délégation ne s'est pas inscrite alors, croyant que cette séance aurait lieu. J'estime donc que la liste des orateurs ne devrait être close que maintenant.

Je ne sais si cette motion d'ordre est recevable ou non. Je laisse le soin d'en décider au Président de la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : En annonçant que la liste des orateurs serait close vendredi, j'ai précisé que cette clôture aurait lieu même si aucune séance n'était tenue entre temps. Cependant, par courtoisie à l'égard du représentant de la Syrie, je ferai une exception et je l'inscrirai sur la liste des orateurs.

M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Il est peut-être opportun de rappeler qu'au cours des douze années de discussion sur le problème du désarmement, l'Assemblée générale a, par deux fois, adopté des résolutions à l'unanimité. La première fois, c'était en 1946; la deuxième, en 1954.

Si nous rappelons ces deux résolutions unanimes de l'Assemblée, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une curiosité historique, mais parce que nous croyons pouvoir en tirer une leçon.

Huit années séparent ces deux résolutions. On y trouve pour ainsi dire les mêmes termes et elles ont beaucoup de similitude. L'Assemblée générale précise que des efforts doivent être faits pour aboutir à un accord sur la réglementation, la limitation et une réduction importante de toutes les forces armées et de tous les armements de type classique, à l'interdiction complète de l'utilisation et de la fabrication des armes nucléaires et des armes de destruction massive de toute sorte, ainsi qu'à la transformation à des fins pacifiques des stocks d'armes nucléaires existants, enfin, à l'institution d'un contrôle international effectif garantissant l'application de toutes ces mesures.

Par ces deux résolutions, les grandes Puissances et les Membres des Nations Unies à l'unanimité se sont déclarés prêts à accepter un programme général de désarmement fondé sur certains principes faisant l'objet d'un accord.

Pour juger la situation telle qu'elle s'est développée au cours de la discussion, il convient d'examiner ce qui a été fait et quelles ont été les raisons du manque de progrès.

On sait que les milieux agressifs des pays occidentaux, des Etats-Unis d'Amérique surtout, se sont toujours opposés au désarmement. Pendant de longues années, ils ont fait obstacle à un accord à cet égard, bien que l'écrasante majorité des peuples pacifiques du monde y était favorable.

Au cours de ces dernières années, nous sommes arrivés à un tournant. Après la Conférence de Genève, en 1954, après la Conférence des chefs de gouvernement des quatre grandes Puissances, en 1955, après la Conférence de Bandoeng des Etats d'Asie et d'Afrique, un certain relâchement s'est produit dans la tension internationale. L'idée de la coexistence pacifique des Etats a reçu l'appui d'un nombre de plus en plus grand de personnes. Grâce aux efforts accomplis par les forces de paix, la politique de violence a reçu un coup sérieux. Les cercles "monopolistes" des pays occidentaux ont subi un échec sans toutefois abandonner leur politique fondée sur la position de force.

Aujourd'hui, nous voyons les forces hostiles à la coopération entre les pays reprendre leurs manoeuvres. Nous les voyons - particulièrement les Etats-Unis d'Amérique - alimenter la guerre froide et proclamer les vertus de la politique de force qui, dans le passé, a causé tant de mal et a empêché tout accord sur le désarmement.

En discutant du problème du désarmement, il n'est pas possible de passer ces faits sous silence. Il n'est pas possible non plus de ne pas tenir compte d'événements tels que la course aux armements, les préparatifs de guerre et les ruptures de la paix. L'agression armée du Royaume-Uni, de la France et d'Israël contre l'Egypte, par exemple, accompagnée de la propagande de guerre dans certains pays membres de l'OTAN, a, de nouveau, fait surgir les dangers de guerre. L'intervention étrangère dans les affaires intérieures des pays arabes et les plans d'un nouveau colonialisme exprimé dans la prétendue doctrine Eisenhower, qui prévoit l'intervention militaire dans la région du Moyen-Orient, sont des menaces sérieuses à la paix. La tension internationale s'en trouve accrue.

La course aux armements est reprise dans les pays occidentaux et la solution du problème du désarmement devient de plus en plus nécessaire. La constitution de stocks d'armes conduit à des aventures militaires. Cette affirmation a été confirmée par les événements.

Les attaques contre la paix ne sont pas limitées au Proche et au Moyen-Orient. Tout récemment, les tentatives de rupture de paix en Europe centrale ont échoué.

L'Allemagne occidentale joue un rôle important dans les plans des Etats-Unis d'Amérique. Ce n'est pas par pure coïncidence que le Gouvernement américain augmente maintenant ses crédits militaires.

M. Ullrich (Tchécoslovaquie)

Le budget des Etats-Unis pour 1958 montre que la politique américaine est fondée sur la force, la menace et les représailles. En 1958, les crédits militaires seront encore augmentés de plus de deux milliards de dollars par rapport à 1957.

Le message du Président Eisenhower au Congrès indique que 63 pour 100 du budget américain sont consacrés aux armements et à l'aide militaire et que l'on insiste toujours davantage sur les armes atomiques. Dans son message, le Président Eisenhower souligne que la force militaire des Etats-Unis représente le bouclier de la liberté dans le monde. Cette déclaration confirme que les Etats-Unis s'en tiennent à la politique de force et d'intervention dans les affaires des autres pays. Cette politique, qui tend à accroître la tension et à accumuler les armements, est incompatible avec le désarmement. Nous estimons que la politique du Gouvernement des Etats-Unis, appuyée par les pays d'Occident, est la raison principale de la situation non satisfaisante qui existe dans le domaine du désarmement. C'est ce qu'a très bien établi un membre du Parlement britannique, Barbara Castle, qui, après la séance de la Commission du désarmement de juillet 1956, écrivait ce qui suit dans le London Weekly Tribune :

"Les Etats-Unis ne veulent pas de désarmement. Il est clair que non seulement l'Occident pourrait avoir un accord sur le désarmement dès qu'il le voudra, mais encore qu'il sera difficile de trouver des prétextes pour n'en pas conclure. Pendant deux ans, les Etats-Unis, avec l'appui du Gouvernement britannique, ont mené des combats d'arrière-garde contre le désarmement."

Les comptes rendus des discussions de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité prouvent que cette appréciation de la situation est juste et ils font ressortir que les pays occidentaux ne cessent de reculer, abandonnant leurs propositions précédentes qu'ils avaient pourtant défendues de façon obstinée. Tout progrès dans le domaine du désarmement est ainsi rendu impossible.

Les négociations sur le désarmement se heurtent constamment à des obstacles. Il faut, cependant, rechercher les voies menant à une solution de ce problème. Récemment, la question a été abordée sous un angle nouveau : s'il n'est pas possible de conclure un accord complet, il faut rechercher la solution de problèmes partiels et arriver pas à pas à un accord sur le désarmement. Nous préférons, certes, un accord général sur un programme universel de désarmement,

M. Ullrich (Tchécoslovaquie)

portant réduction des armes de type classique et des forces armées, interdiction des armes de destruction massive et contrôle efficace de ces mesures. Nous estimons qu'un tel accord serait conforme aux principes énoncés dans les deux résolutions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale, ainsi qu'au désir des peuples du monde entier. Mais, étant donné qu'il est impossible d'atteindre ce but aujourd'hui, il faut au moins prendre certaines mesures partielles dans le domaine du désarmement. La confiance entre les nations s'en trouverait renforcée et les conditions seraient meilleures pour la mise sur pied d'un programme complet de désarmement.

Au cours de l'année écoulée, un progrès important a été enregistré dans cette voie. Au moment où, par suite de la politique suivie par les Puissances occidentales, les négociations sur un programme complet de désarmement se trouvaient dans une impasse, le Gouvernement soviétique a présenté une proposition pour résoudre les divers aspects importants du problème du désarmement. Les propositions soviétiques du 27 mars, du 14 mai, du 12 juillet et du 17 novembre 1956 comprennent des mesures qui rendent possible un accord entre les parties, en premier lieu sur les mesures à prendre dans des domaines où existe une conformité de vues.

L'importance de cette nouvelle attitude de l'Union soviétique a été évaluée à sa juste valeur par un certain nombre d'Etats. Pendant la discussion qui a eu lieu ici, le représentant de la Yougoslavie, notamment, l'a souligné. Au cours de la dernière session du Sous-Comité de la Commission du désarmement, le représentant du Canada a déclaré ce qui suit à propos de cette nouvelle attitude :

"Un accord limité pourrait toutefois contribuer à stabiliser la situation militaire et à améliorer les perspectives de règlements politiques plus vastes. Il fournirait, surtout s'il était accompagné de mesures suffisantes de contrôle, une base solide pour des mesures de désarmement plus amples. Ces règlements permettraient, à leur tour, d'accomplir de nouveaux progrès en matière de désarmement." (DC/SC.1/PV.82, page 5)

A cet égard, il est nécessaire de souligner ce que l'on entend par mesures limitées de désarmement. Il convient de ne pas oublier la leçon des résolutions de l'Assemblée générale de 1946 et 1954. En ces deux occasions, les vues de tous les Membres des Nations Unies - y compris les grandes Puissances - avaient

pu être harmonisées et des décisions prises à l'unanimité.

Ces mesures limitées doivent tenir compte des trois composantes fondamentales d'une solution : réduction des armements et des forces armées, interdiction des armes atomiques et contrôle efficace. Par mesures limitées, nous entendons les propositions dont la mise en application pourra aider au règlement du problème du désarmement dans son ensemble, contribuer au relâchement de la tension internationale et favoriser le rétablissement de la confiance nécessaire entre Etats. Il n'est certainement pas possible de comprendre, parmi ces mesures limitées de désarmement, les efforts tendant uniquement à l'établissement du contrôle et de l'inspection, qui n'ont que faire avec le désarmement lui-même.

C'est ainsi que les propositions soumises ici par le représentant des Etats-Unis tendent également à régler certains problèmes partiels. Mais leur objectif principal et préalable est, on en peut juger facilement, l'établissement de mesures de contrôle et d'inspection, les mesures de désarmement proprement dites étant limitées dans leur portée.

Le fait que les propositions des Etats-Unis ne font aucunement mention de la question de l'interdiction des armes de destruction massive ne saurait être considéré autrement que comme un pas en arrière, même du point de vue du cours et des résultats des négociations sur le problème du désarmement.

Ce défaut essentiel des propositions des Etats-Unis est d'autant plus grave que l'une des questions les plus urgentes dans le domaine du désarmement et qui doit être résolue sans retard, est précisément celle de l'interdiction des armes nucléaires.

L'une des raisons pour lesquelles il n'a pas été possible d'arriver à un accord sur le problème général du désarmement, c'est que les Puissances occidentales n'ont pas voulu accepter l'interdiction des armes atomiques et des armes à l'hydrogène. Plus tard, les pays occidentaux se sont déclarés d'accord pour éliminer ces armes, mais seulement à la dernière étape du programme général de désarmement, une fois que les forces armées et les armements auront été réduits dans une proportion de 75 pour 100.

Lorsque l'Union soviétique se rangea à cette exigence, les Puissances occidentales renoncèrent à leur propre proposition. Lorsqu'il devint clair qu'elles ne voulaient pas accepter l'interdiction des armes atomiques, et leur élimination des armements des Etats, l'Union soviétique présenta une nouvelle proposition demandant aux grandes Puissances de s'engager à s'abstenir, dans leurs relations internationales, du recours à la menace de la force et de l'utilisation des armes atomiques et des armes à l'hydrogène. Cette proposition ne fut pas davantage acceptée.

Dans ces conditions, il y avait danger qu'il devint impossible de sortir de l'impasse et il fallait chercher une autre solution. C'est alors que l'Union soviétique prit une initiative dont nous la félicitons ici. Afin de permettre des progrès, elle proposa de régler les deux problèmes fondamentaux : réduction des armements et des forces armées et interdiction des armes de destruction massive, indépendamment l'un de l'autre. C'est ainsi que, le 17 novembre dernier, elle faisait des propositions distinctes sur "l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène avec arrêt de la production de l'arme nucléaire, interdiction de son utilisation, destruction totale des stocks de cette arme et élimination de cette arme des armements des Etats". (A/3366, p.8). Comme première mesure, l'Union soviétique proposait d'interdire immédiatement les essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. Nous appuyons pleinement cette proposition qui répond aux désirs des peuples du monde et a déjà été appuyée officiellement par un grand nombre d'Etats. Des savants éminents, des hommes politiques, des organisations sociales de divers pays insistent sur le danger que court l'humanité du fait des expériences d'armes atomiques. Le journal officiel "Explosions nucléaires", publié par le Gouvernement de l'Inde, a, par exemple, abouti à la conclusion suivante : "Si d'autres expériences, même à l'échelle actuelle, se poursuivent, on ne peut éliminer la possibilité

que, dans dix ans environ, la quantité de strontium ne dépasse la proportion tolérable et, par suite, n'ait des résultats désastreux. Les effets s'en feraient sentir tout d'abord dans les pays à niveau de vie assez bas." (p. 126).

Les effets des essais d'armes nucléaires sont loin d'être limités par les frontières nationales. L'humanité est exposée à des dangers croissants du fait de ces expériences. Il est donc très important de les interdire. Le contrôle et l'interdiction des expériences nucléaires sont possibles dans l'état actuel de la science sans difficultés trop grandes. Aucun système spécial n'est nécessaire pour le contrôle de cette interdiction puisque l'on a maintenant des moyens techniques de déceler ces expériences à quelque endroit qu'elles se produisent.

La Tchécoslovaquie a toujours été favorable à l'interdiction des expériences d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. Notre Assemblée nationale, dans une déclaration du 1er août 1956, l'indiqua très nettement. Le Gouvernement tchécoslovaque ne cessera ses efforts jusqu'à l'interdiction totale des expériences nucléaires.

Il faut regretter que les dernières propositions des Etats-Unis d'Amérique ne comprennent aucune disposition de cette nature. Elles ne prévoient que certaines restrictions, conditionnées à des mesures préliminaires, empêchant ainsi l'adoption d'une réglementation qui serait pourtant si importante pour le sort de l'humanité tout entière.

Dans sa déclaration, le représentant du Japon a souligné l'extrême urgence de la cessation des essais d'armes nucléaires. Son appel doit être écouté car il émane du représentant d'un pays qui a connu la dure expérience et les conséquences atroces de l'arme atomique. Nous regrettons que les conclusions découlant de la déclaration du représentant du Japon ne soient pas reflétées dans le projet de résolution dont celui-ci est l'un des auteurs.

Nous sommes heureux que les négociations qui se sont déroulées l'année dernière aient montré certaines possibilités de rapprochement, par exemple en ce qui concerne la question vitale de la réduction des armements et des forces armées et, en particulier, celle des niveaux. Nous voulons croire que les Puissances occidentales ne reviendront plus à leur position antérieure. De l'avis de la délégation tchécoslovaque, les délégations se sont également rapprochées dans un autre domaine qui, dans le passé, a été l'objet

d'après controverses, celui du contrôle. La proposition de l'Union soviétique relative aux mesures de contrôle à prendre contre les attaques par surprise semble être maintenant généralement acceptée. Les Etats-Unis d'Amérique, récemment, se sont déclarés prêts à se rallier aux anciennes propositions soviétiques de création d'un système d'inspection terrestre et d'un système de contrôle. Des mesures ont été prises pour essayer de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient les délégations à cause de l'attitude des Etats-Unis sur l'inspection aérienne dont ils veulent faire une condition préalable au désarmement, bien qu'il soit évident que cette inspection ne pourrait suffire à prévenir l'agression. Cependant, pour favoriser un désarmement rapide, l'Union soviétique est décidée à accepter ce système de photographie aérienne des emplacements des forces armées de l'Organisation du Traité de Varsovie et de l'OTAN jusqu'à une distance de 800 kilomètres à l'est et à l'ouest de la ligne de démarcation de ces forces, à condition que les pays qui seraient ainsi survolés y consentent. Cette région d'inspection aérienne couvrirait tout le territoire de la Tchécoslovaquie. En décembre 1956, le Gouvernement tchécoslovaque a déclaré qu'il appuyait les propositions présentées par l'Union soviétique le 17 novembre afin de favoriser un accord sur le désarmement. Nous reconnaissons que la réduction des armements diminuerait le danger de guerre sans affecter la sécurité de la République tchécoslovaque. Notre peuple veut que l'Europe cesse d'être un foyer de tension et qu'une entente entre les divers Etats de ce continent soit assurée. La sécurité de notre pays a toujours été liée à celle de l'Europe. Si un accord, même partiel, est possible en matière de désarmement, la paix et la sécurité de l'Europe en seront renforcées. La politique de militarisation de l'Allemagne occidentale par la fourniture d'armes nucléaires, son intégration dans l'OTAN agressif ainsi que l'existence d'un réseau de bases militaires sur les pays de cette Organisation rendent les mesures de désarmement de l'Europe toujours plus urgentes.

Au cours des négociations sur le désarmement, de nombreuses propositions ont été formulées en vue de l'adoption de mesures susceptibles de renforcer la sécurité en Europe au moyen de solutions partielles apportées à certains problèmes relatifs au désarmement.

L'Assemblée générale est maintenant saisie d'une proposition de l'Union soviétique tendant à réduire les forces armées de l'Allemagne, à diminuer considérablement les effectifs des grandes Puissances stationnés dans les pays du NATO et les forces soviétiques stationnées sur le territoire des Etats parties au Pacte de Varsovie. Les propositions soviétiques prévoient également la liquidation des bases militaires et la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats du NATO et ceux qui ont adhéré au Pacte de Varsovie.

Si de telles propositions étaient acceptées, elles permettraient de pacifier l'atmosphère en Europe, tout en créant des conditions favorables à l'unification allemande sur une base démocratique. De même, la conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays du NATO et les pays signataires du Pacte de Varsovie contribuerait à détendre l'atmosphère internationale. En effet, l'Union soviétique et les Etats-Unis seraient parties à ce pacte, ce qui modifierait considérablement les relations entre Etats et amènerait indubitablement une détente.

Le Gouvernement tchécoslovaque accorde une grande importance à la question du désarmement. Il est disposé à contribuer à la solution de ce problème. En 1955, les effectifs de nos forces armées ont subi une réduction de 34.000 hommes; en 1956, de 10.000 hommes. Les crédits militaires ont diminué de 7,5 pour 100 par rapport à ceux de 1955. De telles mesures sont la preuve qu'il est possible de résoudre les problèmes que pose le désarmement. Le facteur décisif du succès est la bonne volonté des gouvernements intéressés, s'agissant d'un accord sur cette question.

Si l'exemple de la Tchécoslovaquie était suivi par tous les autres pays, à commencer par les trois grandes Puissances occidentales, il s'ensuivrait une détente dans le monde entier, qui permettrait de créer des conditions favorables à la solution du problème général du désarmement.

Quelle est la tâche de l'Assemblée générale en matière de désarmement? De l'avis de la délégation tchécoslovaque, l'Assemblée devra prendre une décision importante; il faut donc créer les conditions préalables qui permettent d'étudier soigneusement, tant à la Commission qu'au Sous-Comité du désarmement, toutes les propositions qui ont été versées au dossier.

Plusieurs représentants avaient déjà souligné, au cours de sessions antérieures de l'Assemblée, que le rôle de la Commission du désarmement, dans les négociations sur cette question, avait été surtout théorique. Les résultats obtenus et le cours des travaux nous ont montré que le Sous-Comité n'avait pas exploité toutes les possibilités de progrès. L'une des raisons en est la composition trop peu représentative de ces deux organes importants de l'Assemblée, la Commission du désarmement et son Sous-Comité.

De l'avis de ma délégation, il faudrait élargir la composition de la Commission et du Sous-Comité, ce qui leur donnerait plus de chances de succès.

Il est inutile de souligner la nécessité qu'il y a d'augmenter la participation des pays d'Asie et d'autres régions également mal représentées.

N'oublions pas non plus que l'Assemblée n'a pas joué un très grand rôle dans les négociations, où pourtant elle aurait dû être au premier rang. La portée des propositions soumises à l'Assemblée générale permet d'envisager, si les parties intéressées font preuve de bonne volonté, que cet organe pourra faire progresser les négociations sur le désarmement. Pourtant, nous pensons que les possibilités de solution et l'urgence du problème exigent que l'Assemblée consacre exclusivement une de ses sessions au problème du désarmement.

Les pays du monde s'attendent à ce que les Nations Unies ne relâchent pas leurs efforts pour parvenir à cet objectif : le désarmement. Après tout, c'est vers nous que se tourne l'opinion publique, et que veut-elle? Elle veut que les armements soient réduits, que l'arme nucléaire soit interdite et que soit rétablie la confiance entre les peuples.

M. BRYN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Pour la plupart d'entre nous, ce n'est pas une expérience nouvelle que d'écouter un débat sur le désarmement et d'y prendre part. Le désarmement est un problème dont on s'occupe à plusieurs niveaux dans les commissions techniques et aux conférences des Chefs d'Etats. C'est un problème clé pour les Nations Unies. C'est un problème pour l'homme de la rue.

Ceci est évident et je le dis pour souligner le fait que les progrès réalisés vers la solution du problème du désarmement en ce moment, quels qu'ils soient, ne peuvent manquer d'avoir un effet valable sur les autres questions qui nous occupent actuellement.

On ne saurait nier que la plupart d'entre nous ne soient déçus chaque fois qu'il nous faut reprendre la question du désarmement, et cependant, est-ce être par trop optimiste que de dire qu'il existe un élément nouveau dans la situation? Ne se rend-on pas compte chaque jour davantage, dans le monde entier, dans tous les pays, de tous les côtés des divers rideaux, que le moment est venu de faire des progrès, d'agir, et d'agir maintenant? L'Organisation des Nations Unies est ici pour exprimer ce sentiment des peuples du monde, et des faits nouveaux exigent davantage que des paroles et des idées déjà anciennes.

Ma délégation a écouté avec l'attention la plus soutenue les déclarations déjà faites au cours de cette discussion, notamment celles des représentants des grandes Puissances. Il va de soi que nous savons que la question du désarmement est surtout la responsabilité de ces Puissances, comme l'a dit notre Ministre des affaires étrangères, M. Lange, pendant le débat général.

Quant à la déclaration du représentant de l'Union soviétique, je me bornerai à dire que j'espère que ce n'est pas là son dernier mot, que peut-être ce n'était qu'une opération d'avant-garde.

Je ne crois pas être injuste à l'égard d'autres représentants en disant que, pour l'introduction de ces éléments nouveaux dans la situation, pour les idées neuves et vigoureuses, nous devons avant tout être reconnaissants au Président Eisenhower et au Gouvernement américain.

Ma délégation a une très haute opinion de la déclaration faite par M. Lodge la semaine dernière au nom du Gouvernement des Etats-Unis; non seulement elle comportait des propositions précises, mais l'esprit et le ton dans lesquels elle a été prononcée étaient une preuve manifeste de l'intention de l'auteur d'éviter toute controverse et toute acrimonie.

Ma délégation a étudié minutieusement les cinq points principaux de M. Lodge, et je voudrais les commenter brièvement.

1. Un accord rapide aux fins que toute la production future de matières fissiles soit utilisée ou stockée sous contrôle international dans des buts exclusivement pacifiques. Tel est, logiquement, le centre de tout le problème du désarmement.

Comme la mise en vigueur d'un tel accord pourrait être contrôlée sans que se posent des problèmes techniques trop compliqués - contrairement à ce qui se passe lorsqu'il s'agit de contrôler les stocks existants - il est naturel et nécessaire que la priorité soit donnée au contrôle de la production future plutôt qu'à celui de la réduction des stocks existants.

La suggestion du Gouvernement des Etats-Unis que lorsque la production de matières nucléaires pourra être contrôlée, les renseignements ainsi obtenus permettront, à l'étape suivante, de procéder à la réduction des stocks existants, me semble raisonnable. En fait, si je ne me trompe, c'est là la première fois qu'un espoir nous est donné de voir résoudre la question du contrôle des stocks existants qui, depuis plusieurs années qu'elle est demeurée dans une impasse, a sérieusement entravé les progrès des discussions sur le désarmement. Le Gouvernement des Etats-Unis a généreusement offert de procéder, dans ces circonstances, à des transferts progressifs de matières fissiles qui seront mises à disposition pour être utilisées à des fins pacifiques, ce qui nous permet d'espérer que les stocks considérables de matière pouvant être utilisée à des fins de destruction massive seront ainsi peu à peu convertis en réserves de pouvoir illimité, à la disposition des savants pour assurer le bien-être de l'humanité et lui permettre de progresser.

2. Je passe maintenant au problème du contrôle. Les principales parties intéressées semblent s'être rapprochées à cet égard. Même si un grand nombre de détails restent à régler, il existe un accord de principe sur la nécessité d'établir un contrôle international strict et efficace pour garantir la mise en oeuvre des obligations assumées aux termes d'un traité de désarmement. Cette question est l'une des principales que le représentant de l'Union soviétique ait soulevées dans son intervention.

Il semble donc que la tâche la plus urgente soit de s'attacher à régler tous les détails des mesures de contrôle qui doivent être résolues pour la mise en vigueur de la première phase du plan de désarmement. Etant donné l'existence de cet accord de principe et le rapprochement des points de vue jusque là opposés en ce qui concerne les méthodes de contrôle et l'envergure du système, ma délégation a bon espoir que toutes les propositions ayant été présentées jusqu'à l'heure actuelle en ce qui concerne les mesures de contrôle pourront être fondues de telle sorte qu'un système acceptable soit mis sur pied en ce qui concerne la première phase du désarmement.

M. Bryn (Norvège)

3. Permettez-moi d'examiner un troisième point : Je crois que nous désirons tous, ici, voir mettre fin une fois pour toutes aux explosions nucléaires expérimentales. A cet égard, nous nous félicitons de constater que les grandes Puissances se sont déclarées prêtes à étudier, comme premier pas dans cette voie, la possibilité d'annoncer à l'avance les expériences nucléaires et de les enregistrer. Le Ministre des affaires étrangères de Norvège, M. Lange, ayant soulevé cette question dans sa déclaration lors du débat général, je me permettrai d'entrer quelque peu dans les détails. Je voudrais saisir l'occasion de présenter à la Commission le projet de résolution rédigé en commun par le Canada, le Japon et la Norvège et qui a été distribué à chacun.

Au cours de la dixième session de l'Assemblée générale, le représentant de la Norvège, M. Finn Moe, prenant part au débat sur le désarmement, a relevé que, d'une manière générale, les explosions nucléaires expérimentales pouvaient être repérées sans qu'il soit besoin de recourir à un système de contrôle sur place. Comme les divergences de vues en ce qui concerne les fonctions de l'organe de contrôle et sa portée ont été, pendant de nombreuses années, l'un des principaux obstacles sur la voie du désarmement, le Gouvernement norvégien a examiné très soigneusement la possibilité d'isoler la question des explosions expérimentales du problème plus général du désarmement. La raison principale de cette attitude est de faire sortir les discussions sur le désarmement de l'impasse dans laquelle elles se trouvent. Nous avons toujours pensé et nous continuons de penser qu'un accord sur la limitation, le contrôle ou même le seul enregistrement des explosions futures aurait un effet heureux sur les discussions de désarmement et contribuerait à assainir l'atmosphère. Voici donc, d'une manière générale, la préoccupation que nous avons à l'esprit. Mais, d'un autre côté, mon gouvernement s'inquiète de constater l'augmentation des radiations nucléaires que l'on a pu enregistrer en Norvège comme dans d'autres régions du monde. Les chiffres publiés à cet égard légitiment ces inquiétudes et méritent que l'on se penche attentivement sur cette question de portée internationale. Permettez-moi par conséquent de vous rappeler les paroles qu'a prononcées M. Lange à ce sujet :

M. Bryn (Norvège)

"Loin de moi la pensée d'exploiter cette opinion pour faire de la propagande en faveur de la crainte. Il me semble toutefois que les effets génétiques provoqués par la pluie radioactives ne sont pas, pour l'instant, angoissants bien que, dans ce domaine, les savants diffèrent d'opinion. Toutefois, certains savants éprouvent la plus grande inquiétude en ce qui concerne les matières radioactives qui peuvent s'introduire dans les denrées alimentaires et, par conséquent, dans l'organisme humain. Cette conséquence, si je ne me trompe pas, constituera un danger dans un proche avenir, de sorte qu'il faut étudier ce problème dès aujourd'hui pour voir quelles mesures de précaution peuvent être prises". (A/PV.598, page 37)

Mon gouvernement pense que, dans ces conditions, sa position est bien claire. Je voudrais attirer en outre l'attention de la Commission sur le fait que la délégation du Japon est l'un des auteurs de notre projet de résolution commun. Or, le peuple japonais a sans doute le droit, plus que personne, d'exprimer ses préoccupations en ce qui concerne les retombées radioactives. Je voudrais saisir l'occasion de féliciter notre collègue japonais pour la déclaration qu'il a faite il y a quelques jours, ainsi que le Gouvernement du Japon pour la modération et le réalisme dont il fait preuve dans l'étude de ces problèmes.

Il existe déjà un Comité des Nations Unies pour l'étude des radiations, qui enregistre les faits et étudie les retombées radioactives dans les différentes régions du monde. Si notre proposition était acceptée par les différentes parties intéressées, elle permettrait à la Commission de faire, dans une certaine mesure du moins, des estimations en ce qui concerne les futures retombées radioactives. Nous sommes certains que les Etats intéressés étudieraient attentivement les rapports ainsi établis et fondés sur les renseignements les plus sûrs recueillis grâce aux méthodes scientifiques modernes. Nous sommes également certains que ces Etats tiendraient compte de ces notions pour élaborer leurs programmes. Le fait que l'opinion publique connaîtrait elle aussi les chiffres serait en lui-même une sorte de contrôle assez efficace.

Notre projet de résolution ne contient aucune recommandation en ce qui concerne la limitation ou l'interdiction, dans l'avenir, des expériences. Cela ne signifie pas que nous ne soyons pas aussi désireux que quiconque de voir se réaliser un accord entre les grandes Puissances à cet égard. Cependant, nous comprenons les raisons qui ont été avancées par les intéressés, qui ont déclaré vouloir parvenir à l'objectif final par étapes successives.

Nous voudrions que notre projet de résolution soit appuyé même par ceux qui ne pensent pas qu'il va suffisamment loin, car nous estimons qu'il est préférable de ne pas se dispenser de faire une chose, même si elle ne donne pas entière satisfaction lorsque l'on considère le but auquel les intéressés voudraient parvenir en définitive. En d'autres termes, il vaut mieux faire un pas en avant - ne serait-ce qu'un seul - plutôt que de demeurer dans l'impasse. Permettez-moi d'ajouter quelques mots en ce qui concerne l'aspect technique de la question. Nous avons, à l'origine, l'intention de proposer que seules les expériences d'explosions nucléaires dont les radiations et les retombées seraient constatées hors du pays responsable de l'essai soient enregistrées. A cet égard, lorsque l'on parle de "mesurer", cela signifie mesurer en recourant aux méthodes recommandées précédemment par le Comité des Nations Unies pour l'étude des radiations. Cette formule, à notre avis, présenterait l'avantage d'éliminer toute controverse en ce qui concerne la nature et la portée des explosions devant être enregistrées. On peut prétendre, d'ailleurs, que les expériences qui n'exercent aucun effet hors des frontières du pays intéressé ne soulèvent en fait aucun problème international.

Cependant, il semble que certains des pays directement intéressés - sinon tous - seraient d'accord d'accepter l'obligation inconditionnelle de signaler à l'avance toutes les expériences. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais il est certain qu'il n'existe aucun moyen de vérification en ce qui concerne les expériences n'ayant qu'un effet dans les limites du pays qui les réalise, sauf si l'on recourt à un système d'observation internationale sur place. Je me bornerai à répéter, à cet égard, qu'à notre avis nous ne devrions pas renoncer à l'établissement d'un système d'enregistrement sous le seul prétexte qu'il ne sera peut-être pas possible de parvenir à un accord au sujet de la question du contrôle sur place.

En ce qui concerne le genre de renseignements qui devront être fournis lorsque les explosions nucléaires expérimentales feront l'objet d'un enregistrement, il nous semble que l'on devrait pouvoir s'attendre raisonnablement à ce qu'ils soient les suivants :

- a) la limite supérieure des quantités totales de produits fissiles susceptibles de résulter de l'expérience;
- b) des indications approximatives sur la période au cours de laquelle le maximum de retombées radioactives se produira;
- c) une indication approximative sur l'étendue géographique et la région qui seront les plus exposées.

J'en ai terminé sur cette question particulière. Je m'excuse auprès de la Commission d'avoir pris autant de temps.

En conclusion, qu'il me soit permis de récapituler les points principaux que j'ai essayé de faire ressortir dans cette intervention,

En premier lieu, nous pensons que l'établissement rapide d'un système d'enregistrement des futures explosions nucléaires expérimentales sera extrêmement utile pour assurer la sécurité et le bien-être futurs de l'humanité. S'il est possible d'établir des données de fait sur la situation de la terre au point de vue des radiations et quand cela sera établi, nous ne pouvons pas arriver à concevoir que les Puissances intéressées poursuivront leurs expériences au delà de la limite où la santé et la sécurité des peuples pourraient être menacées. Nous pensons aussi qu'un accord de ce genre sera un facteur important pour sortir de l'impasse dans lequel se trouve la discussion sur le désarmement et pour rétablir la confiance mutuelle qui est nécessaire pour faire des progrès dans la voie du désarmement général.

En second lieu, nous espérons que l'Union soviétique nous dira bientôt qu'elle accepte la proposition faite par les Etats-Unis d'Amérique tendant à établir un contrôle pour assurer que la production nucléaire future sera uniquement consacrée à des fins pacifiques et que l'établissement de ce contrôle aura la priorité sur un plan quelconque de réduction des stocks existants. En d'autres termes, nous espérons que l'Union soviétique cessera d'insister pour que le désarmement nucléaire fasse l'objet d'une vaste mesure, incontrôlable parce qu'unique, et ne soit pas effectué graduellement et, à cause de ces étapes, d'une manière possible à contrôler jusqu'à un certain point.

En troisième lieu, nous espérons que les Puissances directement intéressées trouveront le moyen de mettre sur pied les détails d'un système de contrôle pour la première étape du désarmement et qu'elles ne permettront pas à des controverses et de l'incertitude au sujet des étapes ultérieures de mettre obstacle à l'exécution de la première étape. Nous pensons que la création et la mise en marche d'un mécanisme de désarmement sont, en elles-mêmes des facteurs importants dans l'établissement de la confiance mutuelle qui est indispensable pour mettre à exécution, avec succès, un programme de désarmement. Nous notons avec une grande satisfaction que cette opinion a été acceptée par M. Lodge, qui en a fait état dans sa dernière intervention.

J'en reviens enfin à un thème que j'avais signalé au début de ces observations. Existe-t-il un espoir quelconque que nous serons à même, cette année, d'effectuer des progrès en ce qui concerne le problème du désarmement ? Il est évident que ces progrès sont nécessaires; l'opinion publique les attend. Si tous les intéressés abordent l'examen de toutes les propositions dont nous sommes saisis, sans esprit de préjudice et sans préoccupation de prestige, si tous les intéressés les considèrent avec un esprit neuf et les étudient en essayant de les comprendre plutôt que de s'en méfier, nous pensons qu'alors il y aura un espoir. Il est possible que cet espoir dépende en premier lieu de cette même opinion publique qui a la tendance curieuse de finir par s'affirmer, en dépit de toutes les difficultés. Les hommes d'Etat et les gouvernements peuvent méconnaître cette opinion publique, mais c'est à leur propre détriment.

Dans cet esprit, mon gouvernement place ses espoirs dans les prochaines délibérations de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité.

M. SAWADA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir autorisé à prendre à nouveau la parole. J'avais demandé cette autorisation afin de présenter des observations sur le projet de résolution que ma délégation a l'honneur de soumettre d'un commun accord avec les délégations du Canada et de la Norvège. Je serai très bref. J'ai déjà eu l'occasion, il y a quelques jours, d'exposer à cette Commission l'attitude de mon gouvernement sur le problème du désarmement. D'autre part, le représentant de la Norvège a expliqué, il y a quelques minutes, les buts du projet de résolution; il l'a fait avec une grande précision.

Dans mon intervention précédente, j'ai signalé que le gouvernement et le peuple du Japon nourrissent l'espoir fervent que la fabrication et l'utilisation des armes nucléaires seront interdites. Je me suis efforcé de montrer qu'il était nécessaire de conclure, le plus rapidement possible, un accord susceptible d'assurer le désarmement, dans une mesure pratique et efficace. J'ai insisté notamment auprès des Membres des Nations Unies pour qu'ils se mettent d'accord maintenant pour tenter d'établir un contrôle international même limité sur les explosions nucléaires expérimentales, car ces explosions affectent non seulement la santé et le bien-être des hommes, mais également la vie économique et industrielle des nations.

Le danger des explosions nucléaires est en partie connu, mais en partie et pour la plus grande partie inconnu. C'est un fait que le niveau de la radioactivité découlant des retombées, et décelable dans les corps humains et les produits alimentaires a augmenté au cours des dernières années. Les hommes de science et les experts en médecine nous ont averti que les retombées sur le sol pénètrent dans le cycle alimentaire et, de cette manière, s'accumulent dans les corps humains. En outre, il importe de signaler qu'au point de vue génétique, la population entière du globe est exposée à des retombées radioactives croissantes. Quel que soit le régime politique sous lequel nous vivons, tout en admettant que, pour le moment, il n'existe aucun dommage matériel affectant l'homme directement, il nous est impossible de laisser évoluer la présente situation; nous avons le devoir de protéger, le mieux que nous pouvons, la sécurité et le bien-être des générations futures; nous en avons la responsabilité.

Nous savons maintenant que les poussières qui sont lancées dans la protosphère retombent sur la surface de la terre dans une période de temps relativement courte; elles sont entraînées par la pluie et par les courants descendants d'air. Mais, les poussières résultant d'explosions dans la stratosphère prennent des années avant d'atteindre la surface de la terre et se répandent sur de vastes étendues du globe; si les retombées atteignent la mer, elles y restent et se répandent par l'intermédiaire des courants marins. Les recherches effectuées par le Shunkotsu-maru, navire d'étude du Gouvernement japonais, après les expériences de Bikini, ont révélé que les retombées qui ont

atteint l'océan se sont largement répandues dans la direction des courants marins; elles ont contaminé les poissons et ainsi, ont pénétré dans le cycle alimentaire. Il est permis de dire, sans exagération, que les hommes sont maintenant constamment exposés aux dangers radioactifs émanant de toutes parts.

Mon gouvernement est heureux que les Nations Unies aient institué le Comité pour l'étude des radiations et qu'elles aient chargé cet organe d'étudier les effets des radiations sur les êtres humains. Je désire souligner que cette étude devrait être poursuivie par les Nations Unies, avec le soin le plus minutieux et la collaboration complète de tous les pays intéressés.

Dans mon intervention précédente, j'ai exposé les vues de mon gouvernement sur les explosions nucléaires expérimentales, considérées sous l'angle du désarmement total. J'ai précisé pourquoi nous devons nous préoccuper, à cette époque, plutôt de l'aspect de la radioactivité que des types de bombes ou de l'énergie totale qui peut être dégagée par ces armes.

Ce qui est proposé dans le projet de résolution est vraiment le minimum de ce sur quoi nous devons nous mettre d'accord et je suis, pour ma part, convaincu que nous pouvons nous mettre d'accord, comme première étape, pour le bien de l'humanité et son existence même.

Examinant maintenant le texte du projet de résolution, nous voyons qu'il y est proposé d'établir un système d'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales par les Nations Unies. Dans mon intervention précédente, j'ai parlé de la notification nécessaire antérieurement à toute expérience. Je voudrais ajouter que l'enregistrement devrait se faire bien à l'avance et que toutes les informations pertinentes devraient être fournies dans la plus large mesure possible. Le deuxième paragraphe du dispositif du projet de résolution prie le Secrétaire général des Nations Unies et le Comité scientifique de prêter leur concours pour que le total des radiations, actuelles et prévues, dans le monde soit soumis à une observation constante grâce au fonctionnement d'un système recommandé dans le paragraphe précédent. On pense qu'une observation de ce genre devrait être basée à la fois sur des renseignements précis relatifs au montant des radiations lâchées dans la stratosphère, dans la protosphère et dans la mer et sur l'étude des niveaux généraux de radioactivité à travers le monde. Il est important que les Nations Unies étudient aussi bien les aspects à long terme que les aspects à court terme de ce problème. Ce n'est que sur la base d'informations précises et d'une étude approfondie que les Nations Unies et les Etats intéressés pourront mettre au point les mesures préventives qui pourraient être nécessaires au fur et à mesure des circonstances.

Notre proposition est une proposition provisoire en attendant qu'un accord d'ensemble sur l'interdiction de l'utilisation des armes atomiques puisse intervenir. Je n'ai pas besoin d'expliquer les principes moraux sur lesquels cette proposition se fonde. Je n'ai pas à répéter l'inquiétude de mon pays et d'autres pays à propos du danger de la radioactivité, ou notre désir de voir éliminer très vite les risques de guerre nucléaire. Le projet de résolution ne contient rien de plus, en fait, que ce qui est le devoir de chaque nation dans le monde civilisé. Grâce à la pression morale qui s'exerce derrière elle, je suis convaincu que notre proposition conjointe sera appuyée par tous les Membres des Nations Unies.

M. WEI (Chine) (interprétation de l'anglais) : Le désarmement est devenu le problème le plus urgent du monde aujourd'hui à cause des progrès réalisés dans le domaine des armes nucléaires et thermonucléaires, et celui des engins téléguidés à grand rayon d'action. Les paroles du représentant des Etats-Unis, M. Lodge, devant la Commission du désarmement, sur l'urgence de la situation, méritent tout spécialement d'être retenues. Le 16 juillet dernier, au cours de la 61ème réunion de la Commission, il déclarait

"Nous ne pouvons nous permettre de perdre du temps. Les projectiles radioguidés à longue portée sont déjà à notre horizon. Lorsqu'ils seront devenus une arme classique, aucune nation ne disposera de plus de 15 minutes pour se préparer à se défendre et à riposter. Déjà, le moment est proche où plusieurs nations pourront avoir des armes atomiques, où l'artillerie atomique pourra être l'équipement normal de toute force armée, où toute escarmouche, en quelque point du monde que ce soit, pourra se transformer soudain en une conflagration nucléaire. Nous devons agir avant que ces armes mortelles ne soient accumulées en des endroits secrets et prêtes à frapper, avant que le problème du contrôle nucléaire ne devienne trop diffus et trop instable pour être résolu." (DC/PV.61, page 2)

En dépit des efforts des Nations Unies, le monde a laissé passer une occasion unique d'éliminer complètement les armes nucléaires dans les années qui ont immédiatement suivi la deuxième guerre mondiale. Il nous faut maintenant faire face à un problème beaucoup plus grave.

Des stocks de matières fissiles se sont accumulés dans un certain nombre de pays et aucun contrôle technologique international ne peut s'appliquer dans leur cas. Le danger de ces stocks, on en a assez parlé à l'Assemblée générale au cours de la dernière session, et je n'ai pas besoin d'y revenir aujourd'hui. Une façon d'éliminer ce danger serait de transférer volontairement ces stocks à des usages pacifiques. Les Etats-Unis ont récemment donné un excellent exemple dans ce domaine. A la Conférence qui a décidé du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui s'est tenue au Siège des Nations Unies en automne dernier, les Etats-Unis ont annoncé qu'ils mettraient à la disposition de l'Agence

5.000 kilogrammes de combustibles nucléaires, d'uranium 235. En outre, les Etats-Unis continueront à mettre à la disposition de l'Agence des matières nucléaires équivalant aux quantités des mêmes matières mises à la disposition de l'Agence par tous les autres membres de l'Agence dans la période qui s'écoulera entre la création de l'Agence et le 1er juillet 1960. D'autres pays possédant également des stocks de matières nucléaires devraient être instantanément invités à faire des offres semblables. Ce faisant, les stocks existants de matières fissiles pourraient être progressivement réduits.

Puisque, du point de vue technologique, il est possible de contrôler la production future de matières fissiles, ma délégation appuie la proposition des Etats-Unis selon laquelle cette production devrait être utilisée ou stockée uniquement pour des fins pacifiques sous contrôle international. C'est une façon sûre de limiter la course aux armements dans le domaine nucléaire. Cela rendrait possible une évaluation des stocks de matières fissiles déjà produites et mettrait ces stocks sous contrôle international. Cela renforcerait également l'Agence internationale de l'énergie atomique qui est en ce moment en voie de création. Aux termes des clauses du statut de l'Agence, les activités atomiques, avec l'aide de l'Agence, et les matières nucléaires produites, seront soumises à un contrôle international. Mais les matières fissiles produites par les Puissances atomiques ne sont pas encore soumises à un contrôle international. A la Conférence, ma délégation a proposé le contrôle international pour toutes les matières fissiles découlant de l'Agence. Il est intéressant de noter que le statut a été adopté à l'unanimité par les 81 pays participants. Pour la première fois dans l'histoire, un système international d'inspection et de contrôle a été accepté sur une base aussi large. Puisque toutes les Puissances atomiques ont voté en faveur du statut, je leur lance un appel sincère pour qu'elles acceptent, pour elles-mêmes, la même inspection et le même contrôle qu'elles jugent nécessaires pour les autres pays.

Sans avoir lu beaucoup de romans d'anticipation scientifique, il n'est pas difficile d'imaginer les possibilités des engins téléguidés et des satellites terrestres. Ma délégation espère que ces engins et ces satellites ne seront développés qu'à travers la coopération internationale et uniquement dans des buts scientifiques et pacifiques. A l'étape actuelle de leur développement, un accord sur un contrôle international devrait être possible. Essayons d'arriver à cet accord avant qu'il soit trop tard.

Dans nos négociations relatives au désarmement, que ce soit en Assemblée générale, à la Commission du désarmement ou au Sous-Comité du désarmement, la priorité devrait cependant être donnée aux mesures qui permettraient de se garantir contre la possibilité d'une attaque par surprise. Tout accord sur des mesures de ce genre et sur leur mise en oeuvre créerait un climat de confiance mutuelle qui est nécessaire pour le désarmement.

M. Wei (Chine)

La possibilité d'attaques par surprise constitue une très lourde menace pour la sécurité nationale et l'existence des Etats. Une attaque atomique ou thermonucléaire, comme celle que nous avons connue en Chine le 18 septembre 1931, qui est connue sous le nom d'incident de Moukden, une attaque par surprise comme celle de Pearl Harbour le 7 décembre 1941, ne doivent pas se renouveler. Si les peuples du monde entier pouvaient être consultés, je suis certain qu'ils seraient unanimes à déclarer aux membres de cette Commission : quoi que vous fassiez ou ne fassiez pas, vous ne devez épargner aucun effort pour empêcher une attaque par surprise en cette ère thermonucléaire.

Aucune guerre moderne n'est conduite avec un seul type d'armes. Le contrôle d'un type d'armes n'éliminera pas la menace d'une attaque par surprise. Pour la sécurité de tous les pays, un système d'inspection international, comprenant l'inspection aérienne complète et l'inspection terrestre, devrait être mis en oeuvre et serait la meilleure garantie contre la possibilité d'une attaque par surprise.

L'Union soviétique a exprimé enfin un certain intérêt au sujet de l'inspection aérienne. Je laisserai le soin au représentant des pays situés dans cette zone de 1.600 kilomètres d'exprimer leur point de vue en ce qui concerne le choix de l'Union soviétique a fait de leur territoire pour cette expérience. Je maintiens que les mesures envisagées dans la résolution 914 (X) de l'Assemblée générale et qui ont pour but de créer un climat de confiance, doivent être prises sans retard.

Ma délégation n'attache pas une grande importance à la simple réduction de la force numérique des forces armées. Il est divers facteurs qui doivent être considérés. Pour des raisons techniques et économiques, un certain nombre de pays ont réduit le nombre d'hommes présents sous les drapeaux. Ces réductions n'équivalent pas forcément au désarmement. Grâce à des systèmes d'entraînement, de rotation et de réserves, un pays peut mettre sur pied une force de réserves dont le montant équivaldrait plusieurs fois aux effectifs armés autorisés; de plus, ces réserves peuvent être mobilisées très rapidement.

Lorsque les hommes sont retirés des services actifs de l'armée et affectés à des usines fabriquant et augmentant le potentiel militaire, il en résulte un réarmement et non un désarmement. De même, si le personnel militaire en excédent est transféré dans d'autres domaines, la force militaire totale reste la même; ce n'est pas du désarmement. Il en est de même lorsqu'on se contente simplement d'éliminer des armes ou un équipement militaire archaïques.

Pendant dix ans, la discussion de cette question aux Nations Unies n'a pas donné de résultat pratique. La principale difficulté réside dans le problème du contrôle. A moins que l'Union soviétique ne soit prête à accepter les mesures nécessaires pour un contrôle international, il n'y a pas d'espoir qu'un accord puisse intervenir sur un désarmement total ou partiel. J'ai étudié avec soin les récentes propositions de l'Union soviétique en ce qui concerne le désarmement, mais je ne trouve aucun changement dans sa position à l'égard du contrôle. En fait, je n'ai trouvé qu'une phrase se rapportant à ce sujet. Elle est ainsi conçue :

"7. En vue de surveiller l'exécution par les Etats des engagements qu'ils auront pris touchant le désarmement, établir un contrôle international rigoureux et efficace disposant de tous les pouvoirs et fonctions nécessaires à cet effet". (A/3366, page 8)

Un contrôle international rigoureux et efficace, c'est exactement ce que nous voulons tous, mais les mesures de contrôle que l'Union soviétique estimait acceptables dans le passé ne sont ni efficaces ni rigoureuses. Par exemple, le contrôle international envisagé par l'Union soviétique aurait pour résultat la création d'un organe qui n'aurait aucun pouvoir de coercition. Le représentant de l'Union soviétique doit apporter d'autres précisions sur la position exacte actuelle de son gouvernement en ce qui concerne la question du contrôle.

Quant au cadre de négociations, l'Union soviétique a formellement proposé la réunion d'une session spéciale de l'Assemblée pour rechercher une solution au problème du désarmement. Ma délégation considère que la Commission du désarmement et son Sous-Comité constituent un cadre approprié pour examiner les diverses propositions, tout au moins dans l'avenir immédiat. Ce qui rend les débats sur le désarmement difficiles, c'est la propagande qui s'ajoute aux discussions sur un sujet qui est fort complexe. Pour cette raison, l'Assemblée générale a créé

M. Wei (Chine)

le Sous-Comité du désarmement, avec l'espoir que ses délibérations, se déroulant en sessions privées, seraient libérées de toute propagande. Les propositions de l'Union soviétique vont à l'encontre de l'expérience des Nations Unies.

La science et la technologie n'attendent pas que les hommes d'Etats du monde aboutissent à un accord sur le désarmement. Pendant que les représentants discutent autour d'une table de conférence, la science militaire va de l'avant, à un rythme souvent accéléré. Si le monde, en particulier le monde libre, veut survivre, des décisions immédiates doivent être prises pour mettre en oeuvre les mesures susceptibles d'éliminer la possibilité d'une importante attaque par surprise, et pour établir le contrôle des armes modernes. Si nous passons seulement le temps à compter les soldats enrôlés dans les forces armées et à nous bercer d'illusions en pensant que nous progressons dans le domaine du désarmement, il sera bientôt trop tard. Dans cette ère d'engins nucléaires, aucune considération de fierté ou de souveraineté nationales ne doit empêcher l'établissement d'une communauté mondiale où la science, la technologie et toutes les ressources seront utilisées pour améliorer la condition de vie des hommes.

Pour parvenir à la réalisation de ce monde désarmé, deux propositions ont été déposées qui méritent d'être examinées : d'une part, les principes fondamentaux (document DC/87) présentés à la Commission du désarmement par le Canada, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni; d'autre part, les propositions contenues au document A/C.1/783, récemment présentées à cette Commission par la délégation des Etats-Unis. Ma délégation appuiera les propositions contenues dans ces deux documents.

M. SANDLER (Suède) (interprétation de l'anglais) : C'est avec plaisir que je me rappelle l'atmosphère de cordialité et le véritable esprit de coopération qui, dans cette même enceinte, ont présidé aux travaux de la Conférence qui a créé l'Agence internationale de l'énergie atomique; c'est un exemple très encourageant pour cette Commission dans la tâche qui lui est confiée.

En conclusion de nos débats, il serait peu réaliste de s'attendre à une résolution fournissant la solution du problème du désarmement. Cependant, nous avons l'occasion d'exprimer le désir que le problème soit étudié plus avant dans les organismes spécialisés sur la question, et de souligner la nécessité de s'engager dans la voie du désarmement, indiquant même la tendance générale de quelques mesures initiales, puisque la politique du tout ou rien a évidemment échoué.

Permettez-moi de mentionner certains de ces desiderata, plusieurs d'entre eux intéressant d'ailleurs un stade ultérieur du débat :

1) Sans revenir sur le passé et en nous félicitant des concessions déjà faites de part et d'autre, je m'enhardis à exprimer l'espoir général que, dans un proche avenir, les concessions nécessaires pourront coïncider à la fois sur le choix des mesures à prendre et sur la date de leur mise en oeuvre.

2) Une mesure doit être prise à propos de la continuation des expériences d'armes nucléaires. A cet égard, la situation n'est pas aussi dépourvue de dangers qu'on nous la présente généralement. Des années s'écouleront avant que les effets radioactifs des retombées stratosphériques puissent être mesurés, ainsi que l'a déclaré il y a quelques instants le représentant du Japon. Il ne suffit pas, pour apprécier de tels effets, d'établir des moyennes, car nous savons que, localement, il existe des différences considérables par rapport à celles-ci. C'est là un fait que des mesures techniques ont mis en évidence en Scandinavie. Un produit de fission aussi dangereux que le strontium-90 peut se concentrer dans les régions de pâturages et passer ainsi dans le lait et l'ossature humaine elle-même. Du point de vue génétique, les savants sont unanimes pour déclarer que tout accroissement de la radioactivité totale est dangereux et, je le rappelle, c'est le total qui compte. Les choses les plus importantes sont précisément, nous le savons, celles que nous ignorons. En vérité, nos connaissances des conséquences génétiques de la radioactivité sont bien faibles. Cependant, lorsque nous saurons davantage, dans quelle mesure pourrons-nous réparer les dommages causés ?

L'Assemblée générale a nommé un comité scientifique pour réunir et apprécier nos données sur la radiation. A mon avis, il est amplement justifié de préconiser une interruption des expériences d'armes nucléaires jusqu'au moment où ce comité aura soumis ses conclusions et où l'Assemblée aura pris ses décisions à cet égard. Je demande que nous examinions la possibilité d'une telle interruption temporaire.

3) Je renouvelle la proposition que j'ai faite l'an dernier à cette Commission sur la nécessité de poursuivre les recherches tendant à découvrir les stocks nucléaires cachés. Ce travail scientifique devrait être confié, en temps voulu, à un organisme technique du Sous-Comité de la Commission du désarmement.

4) Afin de mettre en oeuvre toute réduction envisagée, grande ou petite, des forces armées classiques, des mesures doivent être prises pour s'assurer la collaboration efficace de la Chine, ainsi que l'a déjà souligné dans son intervention le représentant de la Yougoslavie.

5) Une réduction plus importante des armements de type classique - et je ne pense pas ici à une première mesure - pose la question suivante : à quels armements s'appliquera cette réduction ? Les forces ainsi réduites seront-elles équipées avec de l'artillerie atomique ou d'autres armes nucléaires ? S'il en est ainsi, à quels pays appartiendront les forces ainsi équipées ? La réponse à ces importantes questions posées par le représentant du Royaume-Uni peut, au moment voulu, créer des difficultés techniques qui devront être examinées.

6) Tout en approuvant sans réserve la nécessité de mettre sur pied, dès le début, un système de contrôle pratique, je dois déclarer, comme je l'ai fait précédemment, que les engins dénommés "autres armes de destruction massive" - qui, d'ailleurs, au bout de dix ans, n'ont pas encore fait l'objet d'une définition précise et concertée - doivent être pris plus sérieusement en considération dans l'élaboration de tout programme de contrôle véritablement fondé sur les réalités.

7) Nous nous félicitons des propositions contenues dans le mémoire présenté par les Etats-Unis recommandant d'agir en temps voulu, c'est-à-dire dès maintenant, pour assurer l'utilisation des fusées stratosphériques à des fins exclusivement pacifiques. C'est là un problème urgent en raison de l'évolution rapide et dangereuse à laquelle nous assistons dans ce domaine, en raison aussi de l'année géophysique qui va bientôt s'ouvrir et au cours de laquelle les premiers satellites de la terre seront lancés.

Permettez-moi, en conclusion, de déclarer ce qui suit : L'urgence de l'adoption de mesures initiales dans les deux secteurs des armements de type classique et des armements nucléaires, s'est révélée dans le problème dit des quatre pays. Ce problème peut, dans un proche avenir, devenir celui de nombreux pays. De l'équilibre de la terreur, nous pourrions alors entrer dans l'ère de la terreur sans équilibre.

M. PICCIONI (Italie) : C'est la première fois que la délégation italienne a l'honneur de participer aux débats sur le désarmement au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et elle désirerait, sans entrer dans les détails des travaux de la Commission du désarmement qu'elle a toujours suivis avec un très grand intérêt, exprimer son point de vue général sur un problème qui, en Italie comme ailleurs, suscite à la fois tant d'espoirs et tant de préoccupations.

Le point de vue du Gouvernement italien en ce qui concerne le problème du désarmement a été plusieurs fois énoncé dans des déclarations publiques de ses plus éminents représentants, mais je crois de mon devoir de le rappeler ici devant les délégations des pays Membres des Nations Unies, afin d'éclairer pleinement notre position au cours d'un débat si important.

L'Italie, qui aime la paix par-dessus tout et qui a si souvent donné des preuves de son désir de pacifique collaboration avec tous les peuples, considère le réarmement de l'Occident comme un triste mais inévitable sacrifice, nécessaire pour garantir l'indépendance du monde libre et pour maintenir la paix, en décourageant tout agresseur.

C'est là un sacrifice très lourd et très pénible pour un pays comme le nôtre qui aurait besoin de consacrer toutes ses ressources à la solution de ses problèmes sociaux et économiques.

Pour cette raison, nous ne pouvons qu'être extrêmement favorables à toute sérieuse proposition qui puisse nous apporter un répit dans la course aux armements et nous mener progressivement à l'élimination totale de cette funeste nécessité.

Il est bien connu, par maintes déclarations de son gouvernement, de ses hommes politiques et de ses organes parlementaires, que l'Italie, dans ce cadre, souhaite en tout premier lieu l'adoption de toute mesure qui puisse écarter l'effroyable menace des bombes atomiques et à l'hydrogène, de ces horribles engins de guerre qui pourraient en quelques instants détruire l'humanité elle-même. Toute mesure sérieuse, pratique, loyale, conçue pour éloigner ces affreuses menaces, sera toujours accueillie avec la plus grande faveur par le Gouvernement italien et trouvera chez nous l'appui le plus complet.

Mais il est évident que le désarmement que nous souhaitons ne doit pas être éphémère, car un tel désarmement, cachant la mauvaise foi, créerait de nouveaux et encore plus graves dangers. Le désarmement véritable ne peut pas être fondé uniquement sur des documents diplomatiques, mais il doit trouver sa source dans un renouveau de la conscience des peuples et dans le développement de leur compréhension mutuelle.

C'est ainsi que nous sommes persuadés que la dangereuse course aux armements à laquelle nous assistons depuis plusieurs années n'est pas, en soi, la cause de la tension internationale. C'est, bien au contraire, la tension internationale elle-même, due à la politique de menace et d'intimidation pratiquée par l'Union soviétique, qui nous a mis dans l'obligation d'ériger l'organisation défensive indispensable pour assurer la protection de notre liberté.

M. Piccioni (Italie)

Par conséquent, pour atteindre le but que nous nous sommes fixés, nous devons, avant tout, éliminer les causes de la tension politique en parvenant à une équitable solution graduelle des principaux problèmes politiques qui nous divisent. Nous ne pouvons pas procéder à la légère sur la route du désarmement, en la laissant encombrée par des problèmes dangereux restés sans solution. Ces problèmes nous poursuivraient et leur solution serait à la merci de ceux qui auraient dissimulé leurs idées agressives.

Parmi ces problèmes, j'en citerai un seul, qui intéresse particulièrement l'Italie. Comment pouvons-nous croire réellement, je me le demande, qu'un désarmement sérieux et efficace serait possible si la question de l'unification allemande n'avait trouvé, auparavant, une solution équitable ? Il est vraiment inconcevable que, douze ans après la fin de la guerre, on n'ait pas encore rendu justice au peuple allemand qui, après avoir supporté tant de sacrifices, aspire à bon droit à son unification. Comment ne pas voir que cette flagrante injustice est, en elle-même, une importante source de trouble et de tension internationale ?

On ne peut nier que la solution des problèmes politiques laissés en triste héritage par la guerre est, évidemment, une tâche des plus importantes et des plus difficiles. Toutefois, nous croyons que rien n'est impossible à la bonne volonté des peuples et des gouvernements et que, grâce à elle, des solutions acceptables pour tous pourront être trouvées progressivement.

C'est pour cette raison que nous avons confiance dans un désarmement graduel, réalisé par étapes successives et toujours plus importantes, chaque étape étant accompagnée de la solution de certains problèmes politiques et, par conséquent, d'un accroissement de la confiance mutuelle.

La question des contrôles est en étroite relation avec cette confiance mutuelle. Sans contrôle, un désarmement n'est pas concevable et le Gouvernement italien estime que ces contrôles doivent être aussi efficaces, aussi réels, aussi étendus que possible et qu'ils devront être appliqués au fur et à mesure que le désarmement se concrétisera, avec un parallélisme et une synchronisation étroite entre les deux.

Je n'ai jamais bien compris pourquoi, si les interlocuteurs sont de bonne foi, certaines limitations devraient être imposées aux contrôles. L'acceptation des inspections les plus amples, terrestres ou aériennes, demeure, à mon sens, la meilleure preuve de la bonne volonté et de la sincérité réciproque.

M. Piccioni (Italie)

En ce qui concerne, en particulier, le système de l'inspection aérienne, l'Italie a estimé utile de réaliser, récemment, des expériences pratiques qui ont pleinement démontré que, sur un plan technique, ce système peut donner des résultats parfaitement efficaces et valables.

Confiance mutuelle, solution graduelle des principaux problèmes politiques et contrôles effectifs, tels sont les éléments essentiels, les conditions fondamentales qui, selon le Gouvernement italien, sont indispensables pour progresser dans la voie du désarmement.

J'ajouterai même une quatrième condition, qui est peut-être préalable à toutes les autres : il est indispensable que les négociations sur le désarmement ne soient pas transformées en un moyen de propagande démagogique et tendancieuse.

En parlant ainsi, je pense avec préoccupation à l'attitude prise par la délégation soviétique, soit au sein du Sous-Comité et de la Commission du désarmement, soit ici. J'ai écouté avec la plus grande attention l'exposé du représentant soviétique, mais j'en ai éprouvé un sentiment de déception. J'ai longtemps recherché, parmi ses expressions violentes et agressives, quelques éléments nouveaux, quelques indications propres à nous donner une lueur d'espoir. Je crains que ma recherche n'ait été vaine. Cependant j'exprime le vœu qu'un examen plus approfondi des propositions soviétiques, au sein de la Commission du désarmement révélera quelques éléments positifs, car toute chance d'accord, même minime, doit être saisie et encouragée, si elle ne va pas à l'encontre des principes que nous considérons comme fondamentaux pour le désarmement.

D'autre part, il est certainement encourageant pour nous de constater que la foi dans ces principes - auxquels le Gouvernement italien attache tant d'importance - est partagée ici par plusieurs délégations. Je crois même que nos vues sont semblables à celles de la majorité des pays qui siègent à la Commission du désarmement et qu'elles sont largement partagées par les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

En ce qui concerne les travaux de cette Commission, je me réfère, à cet égard, aux interventions de M. Lodge et de M. Noble. La délégation américaine et la délégation britannique, de même que ma propre délégation, estiment que la solution des problèmes politiques et le rétablissement de la confiance mutuelle sont des éléments inséparables du désarmement. Ces délégations, ainsi que la délégation

M. Piccioni (Italie)

italienne, pensent que le désarmement est également inséparable des contrôles et que chaque étape du désarmement doit être assortie d'une étape parallèle des contrôles.

Le caractère réaliste des propositions américaines ressort de la façon d'aborder graduellement chaque problème. Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point, car ce n'est qu'en agissant après mûre réflexion et progressivement qu'on pourra faire du bon travail.

Mon attention a été particulièrement retenue par les propositions américaines concernant l'énergie nucléaire. J'estime que la réalisation d'un transfert rapide à des usages pacifiques de l'énergie nucléaire destinée - ou déjà employée - à la fabrication de bombes constituerait un succès sans précédent et ouvrirait la porte aux plus grands espoirs dans le monde entier. L'Agence atomique internationale, récemment créée, deviendrait ainsi un formidable instrument de bien-être social, de prospérité collective et de paix mondiale.

D'autre part, les propositions américaines tendent à des gestes immédiats de bonne volonté que nous approuvons entièrement et qui devraient servir à créer, au plus tôt, l'atmosphère indispensable à la réalisation d'un désarmement progressif.

C'est dans cet esprit que la délégation américaine a proposé que, pendant la négociation sur les accords nucléaires envisagés, un échange de certains renseignements sur les expériences nucléaires soit déjà établi, de même qu'un certain contrôle sur celles-ci.

C'est également à cette fin que la délégation américaine a indiqué une première étape, réalisable immédiatement, de réduction des armements de type classique, en proposant que tous les pays collaborent à une réduction proportionnelle de leurs forces armées.

A cet égard, je puis donner l'assurance que le Gouvernement italien est disposé à étudier favorablement toute proposition ayant trait à une limitation de ses propres armements, dans un cadre général et en tenant compte, bien entendu, de la situation géographique et stratégique particulière de l'Italie.

Le Gouvernement italien ne fait pas actuellement partie de la Commission du désarmement. Cependant, il sera toujours heureux de donner, dans le cadre et l'esprit des Nations Unies, son appui à tous les efforts qui seront faits par les pays de bonne volonté afin de faire progresser sérieusement notre tâche commune.

Le Gouvernement italien croit que le problème du désarmement est un des plus essentiels pour les Nations Unies, car la paix et la bonne entente des peuples constituent la base même de la Charte et ce n'est qu'au sein des Nations Unies que ce problème pourra trouver une solution ayant un caractère d'universalité et donnant à tous les pays les garanties indispensables.

Ce travail et ces études doivent évidemment être, avant tout, accomplis par la Commission du désarmement et son Sous-Comité, qui sont les organes créés pour cette tâche. Nous souhaitons vivement que les travaux de la Commission et du Sous-Comité réalisent des progrès si rapides qu'ils puissent justifier la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi qu'il a été proposé par la délégation soviétique. Mais il nous semble qu'en l'état actuel des choses, il serait prématuré de nous prononcer dès maintenant sur l'opportunité de la convocation d'une telle session. Une session extraordinaire, sans une préparation adéquate, pourrait donner des espoirs non fondés, servir à une propagande tendancieuse et ainsi nuire à la cause à laquelle nous nous sommes consacrés.

En réalité, pour faire aboutir rapidement les négociations sur le désarmement, il est avant tout nécessaire de renforcer l'autorité et le prestige des Nations Unies, éléments fondamentaux pour développer la confiance réciproque des peuples, prémisses naturelle et indispensable du désarmement. Aussi longtemps que des recommandations pressantes de l'Assemblée générale des Nations Unies restent sans réponse, aussi longtemps que certains pays refusent de suivre ses délibérations, l'incertitude et les préoccupations demeurent - hélas ! - justifiées. Mais nous ne voulons pas désespérer. Nous voulons encore croire que les obstacles seront surmontés et que les Nations Unies réussiront à apporter aux peuples le message de paix que ceux-ci attendent depuis si longtemps et qu'après tellement de souffrances et d'horreurs, ils ont bien le droit d'obtenir sans retard.

M. JAKOBSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Dans mon pays, nous sommes pleinement conscients du rôle très limité qu'une petite nation comme le Danemark peut jouer dans le grand problème du désarmement. Ce que nous avons à désarmer est bien peu de chose et ne saurait être considéré comme un danger par qui que ce soit. Depuis l'occupation nazie, il est devenu clair pour nous que la défense des idéaux qui, à nos yeux, rendent la vie digne d'être vécue, doit être édifiée sur le principe de la sécurité collective.

Il est évident pour nous que le Traité de l'Atlantique nord, dans lequel nous avons recherché notre sécurité, n'est pas en opposition avec les Nations Unies. Au contraire, nous avons voulu un système de sécurité collective englobant, par l'intermédiaire des Nations Unies, tous les pays du monde. En raison de l'obstruction de certains pays, il n'a pas encore été possible d'établir ce système mondial. Nous avons estimé devoir réaliser, sur une base régionale, ce que nous aurions préféré faire à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi le Traité de l'Atlantique nord ne nous semble pas être en opposition avec les Nations Unies, mais, au contraire, une partie des Nations Unies, allant au delà, conformément à la Charte, de ce que les Nations Unies dans leur ensemble ont pu faire jusqu'à présent.

En tant que petit pays n'ayant aucun problème extérieur important à ses frontières, nous n'avons qu'un seul désir : vivre en paix. C'est pourquoi - et aussi parce que nous ne voulons pas supporter un fardeau militaire plus lourd qu'il n'est absolument nécessaire - nous désirons le désarmement.

Nous voulons la paix, mais non au prix de notre liberté. Nous avions espéré une détente dans le monde. Nous sommes attristés de constater que cet espoir est aujourd'hui plus faible qu'il ne l'était il y a trois mois.

Nous sommes ardemment en faveur du désarmement le plus général possible, mais nous hésitons quelque peu à donner, dans les questions de défense, des conseils à ceux sans l'aide desquels nous ne pourrions défendre notre propre liberté.

Je suis certain, par conséquent, que tout ce sur quoi les grandes Puissances pourront se mettre d'accord dans la question du désarmement sera accueilli chaleureusement par le peuple du Danemark.

En lisant les propositions qui ont été faites par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France et par l'Union soviétique, nous estimons qu'il ne devrait pas être impossible de trouver un terrain d'entente. La raison en est claire :

le fardeau des armements pèse sur l'Est et sur l'Ouest. Combien plus riches nous serions tous si nous n'avions à supporter ce fardeau improductif ! En outre - et cette raison devrait être pour nous plus impérieuse encore - nous vivons aujourd'hui dans une ère où une guerre générale pourrait signifier la destruction définitive de l'humanité.

Cette discussion sur le désarmement a commencé par certaines accusations acrimonieuses. A mon sens, les différences réelles dans les diverses propositions ne sont pas telles qu'elles puissent justifier la véhémence des termes auxquels a eu recours le représentant de l'Union soviétique dans son discours. S'il est un signe de mauvais augure, c'est bien ce ton, et non pas les propositions elles-mêmes. Par conséquent, j'espère sincèrement que nous n'y reviendrons pas. Ce qui importe, ce sont les propositions constructives elles-mêmes.

Il est à prévoir qu'aucune mesure d'importance décisive ne sera prise au cours de cette session et que les nouvelles propositions constructives devront être étudiées plus complètement au sein du Sous-Comité de la Commission du désarmement. Mais je crois qu'il serait bon qu'à tout le moins un certain résultat positif mineur découle de nos discussions au cours de cette session où les antagonismes s'accusent si vivement, résultat peut-être pas très important en soi, mais qui constituerait un début heureux, un signe d'encouragement que cette onzième session pourrait présenter à l'humanité inquiète.

Le problème le plus important que nous ayons à résoudre est celui des armes atomiques et des armes à l'hydrogène, des engins téléguidés intercontinentaux, des sous-marins à grand rayon d'action dont les délégations des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et d'autres pays ont parlé ici. Ce serait pécher par excès d'optimisme que d'espérer que ces armes pourront être contrôlées sous peu, mais peut-être une mesure peu importante, dans un domaine restreint, pourrait-elle être prise.

En séance plénière de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de Norvège a présenté une proposition qui a retenu l'attention, non pas parce que son application constituerait un grand pas en avant, mais parce qu'elle semble réaliste et pratique. Il s'agit de l'établissement d'un système d'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales. Certes, nous aimerions tous pouvoir aller bien au delà et assurer l'interdiction complète des armes nucléaires, mais la question du contrôle se poserait et rien ne pourrait être fait dès maintenant.

C'est avec un grand intérêt que j'ai entendu le représentant de la Yougoslavie lorsqu'il a dit que nous avons davantage besoin de progrès modestes que de plans ambitieux. Je suis absolument d'accord avec lui sur ce point et je pense qu'une mesure telle que celle que préconisent les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège pourrait recueillir l'assentiment de la Commission. Quiconque réfléchit ne peut que s'inquiéter des effets des poussières radioactives. La science n'en connaît pas très bien les conséquences pour l'humanité. C'est une raison pour être d'autant plus prudent.

Nous ne devons pas oublier que nous ne sommes pas responsables seulement de notre propre sécurité, mais aussi de la santé des générations à venir. C'est peut-être notre responsabilité la plus lourde. La science ne sait pas grand-chose quant à la question des effets génétiques des poussières radioactives et, là encore, nous devons plutôt pécher par excès de prudence que par défaut. L'humanité actuelle n'est pas si brillante que nous puissions nous permettre de compromettre celle de demain!

Au cours de notre débat, l'accent a été mis sur la nécessité de faire des progrès, si modestes soient-ils, plutôt que d'élaborer des plans trop ambitieux. Je suis absolument de cet avis. Certes, il serait bon de faire de grands pas en avant; mais les petits pas que l'on fait valent mieux que les grands dont on parle. C'est pourquoi mon gouvernement appuiera sans réserve le projet de résolution présenté par les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège (A/C.1/L.162).

M. SERRANO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Nous nous trouvons saisis une fois encore - et c'est la onzième année - du problème bien connu, mais non encore résolu, du désarmement. Au cours de ces années, les circonstances ont inévitablement changé et il en est résulté une quantité de nouvelles questions qui appellent un changement de méthodes dans notre recherche constante des solutions nécessaires. Un fait central subsiste cependant : les grandes Puissances n'ont pu encore arriver à un accord de base et aucune mesure pratique n'a été prise vers la réalisation de notre objectif : la réduction des armements sous contrôle international efficace, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité du monde.

Cette conclusion, en tout cas, ressort du rapport de la Commission du désarmement. Au cours de l'année dernière, trois propositions distinctes ont été présentées au Sous-Comité : la synthèse franco-britannique du 19 mars, la proposition de l'Union soviétique du 27 mars et le projet des Etats-Unis d'Amérique du 3 avril prévoyant la première étape d'un plan d'ensemble et reprenant des propositions antérieures sur la création de missions techniques d'échange et de zones d'expériences.

Dans toutes ces propositions, on trouve des éléments nouveaux permettant d'espérer des résultats fructueux. Cependant, sur la question essentielle du contrôle, sur celles des étapes et du désarmement nucléaire, il semble évident que les efforts du Sous-Comité n'ont pas conduit les grandes Puissances sur un terrain qui permettrait d'envisager une meilleure perspective du problème d'ensemble. En un mot, les grandes Puissances n'ont pu sortir de l'impasse.

A mon avis, non seulement cette situation est regrettable, mais elle est extrêmement dangereuse pour la paix et la stabilité du monde. Les événements de l'année dernière en Europe centrale et dans le Moyen-Orient, qui ont fait apparaître la plus dangereuse manifestation de passion nationale qui se soit produite depuis la guerre de Corée, l'ont bien montré. Au Moyen-Orient, du moins;

~~l'action rapide de l'Assemblée a arrêté~~ la guerre; mais nous ne devons pas nous bercer nonchalamment de l'illusion qu'un petit conflit ne se transformera jamais en une guerre générale atomique, avec toutes les horreurs que cela implique.

Trois facteurs montrent l'urgence d'une solution du problème du désarmement:

1. C'est tout d'abord le poids écrasant des dépenses d'armements imposées aux Etats pour assurer leur sécurité et qu'il faudrait pouvoir consacrer à des fins pacifiques et constructives, assurant l'abondance à des milliards d'êtres humains;

2. C'est ensuite le progrès considérable de la science nucléaire et le développement des armes thermonucléaires qui nous ont rapidement conduits à ce qu'on a appelé le dangereux point of no return d'où nous risquons de ne pouvoir arrêter la course aux armements;

3. C'est enfin la crainte que la tension qui existe dans toutes les régions du monde ne fasse exploser, par suite d'une provocation imprévisible ou d'un enchaînement des circonstances, une conflagration mondiale.

L'effet combiné de ces trois facteurs devrait permettre à tous les pays - et particulièrement, de façon plus impérative, aux grandes Puissances - de se rendre compte que ces négociations stériles au sujet du désarmement laissent le monde dans un état d'anxiété et au bord de la ruine.

Par conséquent, il faut arriver au désarmement; il n'y a pas d'autre issue.

Comme nouveau membre du Conseil de sécurité et de la Commission du désarmement, les Philippines doivent faire leur part, même modeste, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. En face des problèmes si complexes du désarmement, nous savons bien que nous ne pouvons jouer qu'un rôle bien humble; nous devons nous borner à indiquer les points d'accord possible entre les grandes Puissances, à encourager la confiance mutuelle et à essayer de rapprocher les positions, à favoriser la solution des problèmes les plus épineux et à créer un climat de confiance au cours de la discussion des propositions concrètes.

M. Serrano (Philippines)

C'est dans ce sens qu'il nous faut canaliser nos efforts.

Si nos expériences ont été décourageantes au cours des dix dernières années, elles nous ont appris plusieurs choses qui pourront nous aider à reconsidérer notre attitude dans notre recherche d'une solution. Si nous voulons faire des progrès appréciables, les Puissances intéressées doivent ne pas oublier les critères fondamentaux suivants :

1. Il faut discuter les propositions existantes et toutes celles qui pourraient être faites par la suite en toute bonne foi et avec un esprit réaliste, sans acrimonie et sans chercher à faire de la propagande.

2. Il faut examiner les propositions avec objectivité et en tenant compte d'un rapprochement possible et progressif des points de vue divergents.

3. Il faut évaluer par étapes les possibilités d'accord, de la moindre à la plus grande, de façon que la confiance acquise au moyen d'accords initiaux partiels puisse servir de base à une mesure toujours plus grande d'accord; et

4. Même si l'élimination définitive des armes nucléaires constitue toujours une impasse, nous pourrions essayer de résoudre les questions politiques en même temps que la réduction progressive des armements de type classique et des dépenses de guerre. Cela, en vertu du principe selon lequel, en attendant, s'il n'y a pas de perspectives immédiates de suppression des armes de destruction massive, la sécurité du monde doit être sauvegardée temporairement par la suppression des sources de tension, de sorte que de telles armes, même si certains Etats les possèdent, n'aient pas lieu d'être utilisées.

Compte tenu de ces critères fondamentaux, je me propose maintenant de présenter à la Commission le point de vue de mon gouvernement sur le troisième rapport de la Commission du désarmement.

Je commencerai par les expériences thermonucléaires. La Commission est saisie d'un projet de résolution présenté le 14 janvier 1957 par la délégation de l'Union soviétique (A/C.1/L.160) où l'on "invite les Etats qui procèdent aux essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène à cesser sans délai les essais de ces types d'armes". Depuis que le Gouvernement de l'Inde a présenté une proposition dans ce sens le 2 avril 1954, la cessation des expériences thermonucléaires a fait l'objet d'un intérêt croissant, aussi bien aux Nations Unies qu'à l'extérieur. Mon gouvernement conçoit très bien les appréhensions que peuvent susciter de telles expériences dans de nombreuses régions du monde et les divergences de vues

M. Serrano (Philippines)

qui se sont fait jour dans le monde scientifique à propos des dangers qui en résultent pour l'humanité.

D'une part, cependant, selon certaines Puissances, la cessation de ces expériences ne constitue pas un problème distinct. La question est nécessairement liée au problème plus vaste du désarmement nucléaire. A moins qu'un système efficace de contrôle de la production d'armes nucléaires ne puisse être mis au point, la cessation des expériences risquerait de mettre gravement en danger la sécurité des pays qui respecteraient l'accord, au bénéfice de ceux qui pourraient en secret poursuivre la fabrication des armes atomiques.

D'autre part, on a soutenu qu'il était parfaitement possible d'aboutir à un accord sur la cessation des expériences thermonucléaires, puisqu'elles ne peuvent avoir lieu en secret, où que ce soit. Malheureusement, les experts diffèrent encore sur l'exactitude de cette assertion.

Etant donné l'attitude actuelle des Puissances Occidentales, attitude dictée par le souci bien compréhensible de leur sécurité nationale, il ne semble guère possible à présent de mettre fin immédiatement aux expériences atomiques. Par conséquent, puisqu'on peut s'attendre à ce qu'elles se poursuivent pendant un certain temps, mieux vaudrait étudier la possibilité d'accord sur d'autres aspects du problème.

Les Puissances Occidentales et l'Union soviétique pourraient, en ce moment, établir en commun accord une zone commune pour les expériences, en dehors de laquelle ni les unes ni les autres ne pourraient procéder à aucune explosion expérimentale. A l'intérieur de cette zone commune, les expériences atomiques seraient faites dans certaines conditions : il faudrait les annoncer à l'avance, les faire inscrire et les limiter, pour une année donnée ou pour un nombre d'années fixé à l'avance.

Le Comité des Nations Unies pour l'étude des radiations atomiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique pourraient faire partie d'un mécanisme international destiné à garantir que les expériences auront lieu dans la zone prescrite et conformément aux dispositions fixées. Ces deux organismes pourraient être également chargés de réduire les effets des radiations, et peut-être de s'occuper de l'application à des fins pacifiques des résultats publiables des expériences.

M. Sarrano (Philippines)

Je passe maintenant aux propositions destinées à renforcer la confiance entre Nations.

Les événements lourds de menace qui se sont déroulés au cours des dernières années et ont failli amener la fin des relations entre les grandes Puissances les ont heureusement obligées à traiter les questions du désarmement avec réalisme. On peut s'en rendre compte en constatant que des propositions limitées ont été faites à la Commission du désarmement en vue de rétablir la confiance mutuelle, avant de chercher à obtenir un accord plus général. C'est à juste titre que l'on a appelé ces propositions des mesures destinées à renforcer la confiance entre Etats. On peut classer dans cette catégorie les missions d'échanges techniques et les zones d'expériences et de démonstrations proposées par les Etats-Unis. Le plan du "ciel ouvert" du président Eisenhower, accepté en termes assez vagues par le président Boulganine, et qui tendait à prévoir une distance de 800 km entre les pays parties au Traité de Varsovie et les pays du NATO, peut aussi se classer dans cette catégorie. Nous sommes heureux de constater que, en ce qui concerne ces propositions destinées à favoriser la confiance, les perspectives d'accord se sont considérablement accrues.

Quant à la question de la reconnaissance aérienne, une région autre que le corridor entre les pays du Traité de Varsovie et ceux du NATO pourrait être explorée en vue d'un accord possible, pourvu qu'il y ait égalité réelle, sur la largeur de la zone et le nombre des objectifs militaires à photographier. Nous souhaiterions également que les grandes Puissances étudient la possibilité d'un échange, avant ou après, de cartes militaires comme partie de ce plan d'inspection aérienne.

Evidemment, le choix d'un site devra être discuté par les Etats-Unis et l'Union soviétique. On pourrait supposer qu'il s'agira d'une région moins névralgique que l'Europe centrale. Je voudrais cependant souligner que les mesures initiales seront très importantes et détermineront si les étapes futures pourront être entreprises avec quelques chances de succès final. Gardons-nous donc de tout risque d'échec au cours de cette période critique, car nous agirions au détriment de futurs programmes expérimentaux de plus grande envergure.

M. Serrano (Philippines)

J'en arrive aux propositions de désarmement général. Celles-ci, présentées d'une part par les Puissances Occidentales et d'autre part par l'Union soviétique, figurent dans le dossier de la Commission du désarmement. Elles ont été étudiées en détail, chaque année, par cet organe et surtout par son sous-comité, parfois, heureusement, avec le plus grand soin et parfois, malheureusement, à contre-cœur.

Ma délégation estime qu'il ne servirait de rien actuellement de réétudier ces propositions. Il suffit de noter que l'impasse qui existait au début existe toujours. Un rapprochement considérable des points de vues s'est fait sur la question d'un plafond pour les effectifs des forces armées et sur le principe de la réduction par étapes des armements de type classique, mais les problèmes majeurs, en particulier ceux qui ont trait aux armes nucléaires, restent insolubles. Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que les Puissances directement intéressées renouvelleront leurs efforts afin de rapprocher leurs vues et d'étudier de nouvelles façons d'aborder le problème. J'ai dit une fois et je répète que la voie est toujours longue et difficile lorsque les fins sont nobles. Il n'y a pas de solution facile qui puisse amener ce monde désarmé dont de tout temps l'homme a rêvé. Du moins est-il encourageant de penser que, si les problèmes fondamentaux restent irrésolus, les propositions opposées se sont graduellement cristallisées et que les Puissances Occidentales et l'Union soviétique n'ont pas renoncé à trouver une solution.

On a dit, et c'est une expression heureuse, que, à l'exception de conflits locaux çà et là, la paix du monde, à l'heure actuelle, ne reposait pas tant sur le traditionnel équilibre du pouvoir que sur l'"équilibre de la terreur". La possession des armes de destruction massive, et la course aux armements de ce genre, ont fait naître aux Etats-Unis et en Union soviétique une crainte réciproque.

Cependant, la paix fondée sur la peur n'est ni facile à réaliser ni heureuse dans ses effets. Elle peut être mise en danger par des erreurs de calcul. Lorsque les heures sont noires, lorsque les tensions sont considérables, la tentation de recourir, dans un moment d'oubli, à des moyens extrêmes peut devenir irrésistible. Tel est en effet le danger d'une paix artificiellement maintenue sous la menace de la terreur.

Nous en sommes parvenus à un point où même cet équilibre réalisé par la peur entre les deux grandes Puissances semble menacé par de nouvelles réalisations scientifiques d'engins destinés à naviguer dans la stratosphère. Il s'agit, entre autres, des satellites artificiels, des projectiles intercontinentaux et des stations extérieures. Les Etats-Unis ont déjà annoncé qu'ils procéderaient à des expériences avec un satellite artificiel au cours de l'Année géophysique internationale, en 1957. Il est généralement admis, maintenant, que l'Etat qui disposerait de projectiles ballistiques intercontinentaux serait en mesure d'entreprendre une guerre aux effets dévastateurs. Mais un satellite artificiel gravitant autour de la terre, dans les couches supérieures, permettrait de prendre des photographies et de relever les traces de préparatifs de guerre.

La proposition des Etats-Unis de soumettre ces expériences nouvelles à un contrôle international afin de s'assurer qu'elles sont dirigées exclusivement vers des objectifs pacifiques nous réjouit particulièrement. Elle est encore plus réjouissante si l'on veut bien penser qu'il est sans doute plus facile de parvenir à un accord en cette première phase de développement de ces engins scientifiques que de réaliser un accord, par exemple, en ce qui concerne les armes thermonucléaires, domaine dans lequel on en est parvenu à un point tel qu'il est pour ainsi dire impossible de contrôler tout ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant.

Ma délégation exprime l'espoir que cette proposition des Etats-Unis sera examinée à part, indépendamment du problème central du désarmement et de l'interdiction des armes nucléaires, et qu'elle recevra une réponse rapide et affirmative de l'Union soviétique.

Je puis résumer de la manière suivante les idées de la délégation des Philippines à l'égard de ce problème :

1) En ce qui concerne la question de la cessation des expériences thermonucléaires, s'il s'avère qu'il n'est pas possible de mettre fin, pour le moment, à ces expériences, il faudrait étudier la possibilité de se mettre d'accord sur la désignation d'un emplacement où tous ceux qui veulent se livrer à semblables expériences pourraient le faire. Nous devrions également étudier la question du préavis et de l'enregistrement des expériences, ainsi que le problème de leur limitation et de leur répartition équitable entre les grandes Puissances, selon un calendrier établi sur une année ou sur plusieurs années. On pourrait d'autre part envisager l'établissement d'un système du contrôle international qui serait, entre autres, responsable de limiter, dans toute la mesure du possible, les effets des radiations. Quelles que soient les solutions envisagées à cet égard, il faudrait tenir compte de l'existence du Comité des Nations Unies pour l'étude des radiations et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

2) Nous estimons que les grandes Puissances devraient étudier sans tarder la possibilité de réaliser un accord sur les propositions actuelles destinées à créer un climat de confiance, comme par exemple l'idée de procéder à des échanges de renseignements techniques, de désigner les emplacements pour réaliser des expériences de démonstration, l'établissement de postes de contrôle à terre et la création d'un système de reconnaissance aérienne de portée limitée.

3) Nous pensons d'autre part que tant que les propositions générales de désarmement resteront dans une impasse, des efforts devraient être faits pour mieux préciser la nature exacte des divergences.

4) Enfin, la proposition des Etats-Unis d'un contrôle international de toutes les expériences faites avec des satellites artificiels, des projectiles ballistiques intercontinentaux, des stations extérieures et d'autres engins scientifiques nouveaux, en vue de les destiner exclusivement à des fins pacifiques, mérite d'être approuvée avec enthousiasme par toutes les grandes Puissances.

De plus, afin de mieux définir la portée des propositions qui s'opposent actuellement, je suggère que l'on reprenne le plan présenté en 1954 par l'Australie et les Philippines et qui, si ma mémoire est fidèle, a été renvoyé à la Commission du désarmement. Dans ce plan, nous demandions qu'un document soit rédigé,

résumant sous une forme méthodique et objective les diverses propositions présentées jusqu'à maintenant dans le domaine du désarmement, tout en laissant à la Commission la faculté de décider si c'est le Secrétariat ou la Commission du désarmement qui devrait préparer ce document.

Finalement, nous proposons que fasse partie de la Commission du désarmement un membre n'ayant pas le droit de vote et dont la présence serait destinée à introduire un élément de neutralité et de conciliation afin de faciliter la recherche d'un accord sur les divers aspects des propositions de désarmement. Nous sommes d'avis, pour notre part, que c'est le Secrétaire général lui-même qui serait le mieux désigné pour cette tâche et nous estimons que, s'il était d'accord, il pourrait devenir le président permanent de la Commission.

Nous pensons que la Commission souffrira d'une lacune tant qu'elle ne comprendra pas un élément de cette nature et tant qu'elle ne pourra pas compter sur le concours d'une personnalité semblable à celle que nous avons définie. Le Secrétaire général, qui a la confiance de tous les Etats Membres et qui, dans sa tâche internationale, jouit d'un prestige également international, serait tout désigné, à notre avis, pour présider en personne les délibérations de la Commission et de ses sous-comités.

La séance est levée à 13 h. 5.